

Pantin, le 5 avril 2022

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Nous sommes réunis ce jour dans le cadre d'un CTL spécifique, relatif au fonds pour l'amélioration du cadre de vie au travail des agents.

Rappelons tout d'abord quelques faits :

- au mois de septembre 2021, le directeur général annonçait son intention d'ouvrir une négociation collective sur le thème de la reconnaissance de l'engagement des personnels, mais dont il a rapidement restreint le périmètre ;
- alors qu'il s'agirait notamment de négocier des mesures indemnitaires, le directeur général a souhaité une "négociation" au pas de charge ne prévoyant en tout et pour tout que trois réunions pour la rédaction du protocole devant être soumis au final aux organisations syndicales représentatives ;
- dès le début du cycle de négociations et tout au long de celui-ci, Solidaires Finances Publiques – dans un cadre intersyndical – a poussé les feux pour essayer d'obtenir du mieux disant par rapport à ce qui était initialement proposé par la DG ;
- **le 22 octobre dernier, les organisations syndicales représentatives signaient le protocole portant sur la reconnaissance de l'engagement professionnel des agents et agents de la DGFIP, sans masquer cependant ni à la Direction Générale ni aux agents, que ce dernier était notoirement insuffisant.**

En effet, le dit protocole s'éloigne sur bien des aspects des revendications que nous portons au quotidien, que ce soit en matière de pouvoir d'achat, de parcours de carrière, de reconnaissance de l'engagement professionnel de toutes et de tous ou de conditions de travail.

Il en est ainsi tout particulièrement du **volet 3 de ce protocole, qui porte sur le fonds pour l'amélioration du cadre de vie au travail des agents**, et dont le risque est qu'il se confonde avec les budgets participatifs expérimentés ici ou là à la DGFIP depuis 2020, expérimentation dont s'est du reste félicité le directeur général du haut de sa modernité managériale. Tout d'abord, rappelons que ce fonds n'a pu être basculé, comme le réclamaient les organisations syndicales, sur l'enveloppe dédiée au volet indemnitaire en raison de la fongibilité asymétrique des lignes de crédit instituée par la LOLF. Ensuite, la DG a indiqué que si nous ne trouvons pas d'accord sur l'utilisation de cette enveloppe, elle financerait le budget informatique et/ou serait reversée à un « pot commun national ». Ceci étant précisé, un fonds de 10 millions d'euros a été acté pour, selon la volonté des organisations syndicales, répondre à des besoins locaux en matière d'amélioration des conditions de travail jamais ou rarement satisfaits par l'administration... Pour notre Direction la DGE, l'enveloppe est chiffrée d'après nos informations à 34 018 euros, soit à peine un peu plus de 100 euros par agent.

Une fois ces éléments de contexte rappelés, précisons que, pour nous représentants de Solidaires Finances Publiques, l'essentiel se trouve bien évidemment ailleurs, notamment dans une nécessaire réelle amélioration des conditions de travail des agents, une nécessaire réelle amélioration des moyens – notamment humains – et des outils qui, au quotidien, permettraient aux agents d'exécuter leurs missions de façon « optimale »... Ajoutons à cela, et la liste n'est malheureusement pas limitative, que les réorganisations incessantes, dont dernièrement le NRP (nouveau réseau de proximité), qui sont avant tout la conséquence de choix budgétaires et se traduisent par une baisse continue des effectifs, dégradent conséquemment les conditions de travail et les collectifs de travail au sein de la DGFIP.

Face à cela, Solidaires Finances Publiques porte plus que jamais un certain nombre de revendications :

- l'arrêt des suppressions d'emplois, et en complément une politique de recrutement sous statut pour combler a minima les vacances de postes ;**
- l'arrêt des réorganisations incessantes qui détériorent à chaque fois un peu plus les conditions de travail, érodent le sens du travail et percutent la conscience professionnelle de nos collègues ;**
- une augmentation significative et pérenne de la rémunération de l'ensemble des agents, passant notamment par une revalorisation conséquente du point d'indice.**

Et puisqu'on nous fait miroiter pour les prochains mois l'ouverture de négociations spécifiques sur le volet indemnitaire, nous revendiquons sur ce thème, en plus d'un dégel de la valeur du point d'indice évoqué à l'instant :

- l'attribution à l'ensemble des personnels de 20 points supplémentaires par an au titre de l'allocation complémentaire de fonction (ACF) ;**
- la revalorisation de l'indemnité mensuelle de technicité (IMT) à 200 € mensuels avec application du taux « normal » de pension civile, soit une majoration de 90 € par mois environ ;**
- le refus de tout dispositif de rémunération au mérite.**

En conclusion, nous évoquons le fait que, contrairement à ce qu'ont mis en place de (nombreuses) autres Directions, la DGE a choisi de ne pas organiser de réunion ou de groupe de travail avec les représentants des personnels en amont du comité technique qui nous réunit ce matin, comité ayant un caractère décisionnel avéré. Tout au plus – et encore cela fait suite à une demande expresse de notre part lors du CTL du 17 janvier dernier – avons-nous eu la communication le 17 février d'une première liste de 68 propositions émanant des agents de la DGE, liste qui s'est trouvée ramenée comme vous le savez à 17 propositions aujourd'hui, sans indication du nombre d'agents ayant formulé chaque proposition, sans estimation du coût prévisionnel de chaque proposition (en tout cas avant la mise à disposition jeudi dernier 31 mars de quelques documents d'illustration ou devis concernant quelques propositions seulement), et sans même d'ailleurs la simple indication du montant réellement disponible au titre du fonds spécifiquement alloué à la DGE. Il s'agit bien sûr de mener ce matin un exercice particulier et totalement nouveau au niveau de l'instance CTL de la DGE, nous en convenons ; cependant et pour l'ensemble des points évoqués précédemment et que nous aurons certainement l'occasion de reprendre au cours de nos échanges, nous aurions souhaité avoir à disposition bien plus d'éléments que les quelques-uns portés à notre connaissance...